

Formation R482 - Engins de chantier - Catégories : A à G ^{R482}

Sécurisez la conduite de vos engins de chantier avec une formation ACES adaptée aux équipements et aux conditions réelles de votre entreprise.

Présentiel - Synchron

La formation à la conduite en sécurité permet à vos collaborateurs d'acquérir les connaissances théoriques et les savoir-faire pratiques indispensables pour utiliser les engins concernés en maîtrisant les risques. Prise de poste, vérifications, circulation, manœuvres, travaux spécifiques et fin de poste sont abordés au plus près de l'activité professionnelle.

À l'issue de la formation, EVINCEL réalise une évaluation individualisée et remet à l'employeur les éléments nécessaires pour statuer sur la délivrance de l'autorisation de conduite.

Objectifs

Cette formation vise à permettre à l'entreprise de :

1. **Former les salariés à la conduite en sécurité des engins de chantier réellement utilisés** dans le cadre de leur activité professionnelle.
2. **Vérifier et formaliser les connaissances théoriques et les savoir-faire pratiques des conducteurs** avant leur affectation à la conduite d'un équipement.
3. **Réduire les risques d'accident, de collision, de renversement, de chute de charge et de détérioration du matériel** lors des déplacements et des manœuvres.
4. **Adapter la formation aux engins, aux accessoires, aux travaux réalisés et aux contraintes spécifiques du site de l'entreprise.**
5. **Fournir à l'employeur des éléments objectifs et traçables** lui permettant de statuer sur la délivrance de l'autorisation de conduite.
6. **Contribuer au respect des obligations de prévention de l'employeur** en matière de formation à la conduite et de vérification des compétences des conducteurs.
7. **Améliorer la maîtrise opérationnelle des engins**, limiter les mauvaises pratiques et favoriser une utilisation plus sûre et plus respectueuse du matériel.

Les + métier

Formation ACES engins de chantier à Lyon : formez et évaluez vos conducteurs en sécurité en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite.



Public Visé

Toute personne amenée à conduire, de manière régulière ou occasionnelle, un ou plusieurs engins de chantier dans le cadre de son activité professionnelle et devant acquérir ou actualiser les compétences nécessaires à leur utilisation en sécurité. Cette formation s'adresse notamment : aux conducteurs débutants devant être formés avant leur prise de poste ; aux conducteurs expérimentés dont les compétences doivent être vérifiées ou actualisées ; aux salariés changeant de type d'engin, d'équipement interchangeable, de poste de travail ou de site d'utilisation ; aux salariés permanents, intérimaires, agents de collectivités, personnels de chantier, de maintenance ou d'exploitation ; aux personnes pour lesquelles l'employeur envisage de délivrer ou de renouveler une autorisation de conduite. Le parcours est adapté au niveau initial du participant, au type d'engin concerné, aux opérations qui lui seront confiées et aux conditions réelles d'utilisation dans l'entreprise.



Pré Requis

Être amené à conduire un ou plusieurs engins de chantier dans le cadre de son activité professionnelle.
Comprendre les consignes de sécurité et disposer d'un niveau de communication suffisant pour suivre les apports théoriques et réaliser les exercices pratiques.
Être en capacité de réaliser les manœuvres et les mises en situation prévues dans des conditions de sécurité satisfaisantes.
Disposer des équipements de protection individuelle exigés par l'entreprise et adaptés aux risques du site.
Pour une **formation initiale**, aucune expérience préalable de conduite, aucun diplôme et aucun CACES® R.482 ne sont exigés.
Pour une **actualisation ou un renouvellement**, avoir déjà suivi une formation à la conduite en sécurité ou posséder une expérience pratique de l'engin concerné. La précédente attestation de formation ou d'évaluation est transmise à EVINCEL lorsqu'elle est disponible.
Communiquer avant la formation le type d'engin, ses équipements interchangeables, les opérations confiées au participant et les conditions habituelles d'utilisation.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Identifier les responsabilités du conducteur et les conditions d'utilisation en sécurité des engins de chantier concernés par l'autorisation de

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R482-20260808

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €



3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

conduite.

Reconnaître les caractéristiques, les principaux composants, les commandes, les équipements interchangeables et les dispositifs de sécurité du ou des engins utilisés.

Repérer les risques liés à la conduite et aux opérations réalisées, notamment les risques de renversement, de collision, de heurt, de chute de matériaux, de perte de stabilité et de coactivité.

Effectuer les vérifications de prise de poste, contrôler l'état apparent de l'engin et de ses équipements, réaliser les essais de fonctionnement et signaler les anomalies constatées.

Circuler, positionner et manœuvrer l'engin en sécurité, en tenant compte du terrain, de la visibilité, des charges, de la signalisation et des consignes propres au site.

Réaliser les opérations correspondant à l'activité professionnelle et aux équipements concernés, dans le respect des capacités de l'engin, de la notice du constructeur et des règles de prévention.

Effectuer les opérations de fin de poste et démontrer les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité, dans le cadre de l'évaluation ACES.

Parcours pédagogique

1. Cadre de la conduite en sécurité

- Responsabilités de l'employeur et du conducteur.
- Principes de l'autorisation de conduite.
- Conditions nécessaires à sa délivrance par l'employeur.
- Rôle des différents acteurs de la prévention.
- Consignes générales et règles internes de l'entreprise.
- Limites de compétence et d'utilisation du conducteur.
- Identification des principaux composants de l'engin.
- Poste de conduite, commandes, instruments et dispositifs d'alerte.
- Organes de sécurité et dispositifs de protection.
- Équipements interchangeables et accessoires utilisés.
- Capacités, performances et limites d'utilisation.
- Lecture des informations figurant sur les plaques, tableaux de charge et notices du constructeur.

3. Stabilité et principaux risques

- Principes de stabilité de l'engin.
- Influence du terrain, des pentes, des charges et des équipements.
- Risques de renversement, basculement, collision et heurt.
- Risques liés aux angles morts et au manque de visibilité.
- Risques de chute d'objets ou de matériaux.
- Circulation à proximité des piétons, véhicules, bâtiments, fouilles et réseaux.
- Risques liés à la coactivité et aux conditions météorologiques.
- Mesures de prévention et comportements adaptés.
- Consultation des consignes et des documents disponibles.
- Contrôle visuel de l'état général de l'engin.
- Vérification des pneumatiques, chenilles, niveaux, flexibles et dispositifs de sécurité.
- Contrôle de l'équipement interchangeable et de son verrouillage.
- Vérification de la propreté et de l'accessibilité du poste de conduite.
- Réglage du siège, des rétroviseurs et des dispositifs de retenue.
- Essais de fonctionnement des commandes, avertisseurs et freins.

5. Conduite, circulation et manœuvres

- Accès et descente de l'engin en sécurité.
- Installation correcte au poste de conduite.
- Démarrage et arrêt de l'engin.
- Circulation à vide et, selon l'équipement, avec une charge ou des matériaux.
- Adaptation de la vitesse à l'environnement de travail.
- Franchissement de passages étroits et évolution sur différents types de terrain.
- Marche avant, marche arrière, virages et changements de direction.
- Positionnement de l'engin pour réaliser une opération en sécurité.
- Respect du plan de circulation, de la signalisation et des distances de sécurité.
- Communication avec le personnel au sol et recours à un guide de manœuvre lorsque nécessaire.

Selon le type d'engin et les missions confiées au participant :

- terrassement, creusement, nivellement ou remblaiement ;
- chargement, reprise et déplacement de matériaux ;
- compactage ;
- transport de matériaux ;
- manutention ou levage lorsque l'engin et ses équipements le permettent ;
- utilisation des équipements interchangeables ;

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R482-20260808



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

- conduite hors production ;
- stationnement et immobilisation de l'engin ;
- chargement et déchargement sur porte-engins lorsque cette opération est prévue dans l'activité.

Les exercices sont adaptés à l'engin effectivement utilisé par le participant et ne couvrent que les opérations compatibles avec ses caractéristiques et les conditions de sécurité disponibles. 7. Fin de poste et entretien courant

- Choix d'un emplacement de stationnement adapté.
- Mise en sécurité et immobilisation de l'engin.
- Repos des équipements au sol.
- Arrêt du moteur et retrait de la clé ou neutralisation des commandes.
- Vérifications après utilisation.
- Nettoyage et entretien quotidien relevant du conducteur.
- Signalement des anomalies, détériorations ou incidents.
- Renseignement des documents de suivi internes. 8. Évaluation des connaissances et du savoir-faire
- Vérification des connaissances théoriques.
- Observation des vérifications de prise de poste.
- Évaluation de la circulation, du positionnement et des manœuvres.
- Réalisation des opérations correspondant à l'activité du participant.
- Vérification des opérations de fin de poste.
- Débriefing individualisé et communication du résultat de l'évaluation.

Méthodes pédagogiques

La formation repose sur une **pédagogie active, progressive et individualisée**, alternant les apports théoriques et les mises en situation pratiques sur le ou les engins concernés.

Les méthodes pédagogiques mises en œuvre comprennent :

- un **positionnement initial** permettant d'identifier l'expérience du participant, ses habitudes de conduite et les situations professionnelles rencontrées ;
- des **apports théoriques interactifs**, illustrés par des exemples issus de l'activité de l'entreprise et des caractéristiques des engins utilisés ;
- l'analyse de **situations à risques, d'accidents ou de mauvaises pratiques**, afin de développer la capacité du participant à identifier les dangers et à choisir les mesures de prévention adaptées ;
- des **démonstrations commentées par le formateur** portant notamment sur les vérifications de prise de poste, l'installation au poste de conduite, les déplacements, les manœuvres et la fin de poste ;
- des **exercices pratiques progressifs**, d'abord guidés puis réalisés en autonomie, dans des conditions aussi proches que possible de l'activité professionnelle ;
- des **mises en situation adaptées au type d'engin, aux opérations réalisées et à l'environnement de travail**, incluant les contraintes de circulation, de visibilité, de stabilité et de coactivité ;
- des **corrections individualisées et des débriefings réguliers**, permettant au participant d'identifier ses acquis, de corriger ses pratiques et de consolider les comportements attendus pour une conduite en sécurité.

La progression pédagogique est adaptée au niveau du participant. Le formateur veille à ne proposer les exercices suivants qu'après validation des compétences préalables nécessaires à leur réalisation en sécurité.

Cette formation est réalisée dans le cadre d'une démarche **ACES – autorisation de conduite**. Elle vise à former et à évaluer le conducteur sur les équipements concernés, sans constituer un test CACES®.

Moyens pédagogiques

La formation mobilise des moyens pédagogiques adaptés au type d'engin concerné, au niveau des participants et aux conditions réelles d'utilisation dans l'entreprise :

- salle ou espace adapté à la partie théorique, équipé de tables, de chaises et d'un support de projection ;
- ordinateur, vidéoprojecteur ou écran permettant la présentation des contenus pédagogiques ;
- supports de formation illustrés : présentation numérique, fiches techniques, notices constructeurs, consignes de sécurité et documents de prévention ;
- questionnaire de positionnement et supports d'évaluation des connaissances théoriques ;
- grilles individuelles de suivi et d'évaluation des compétences pratiques ;
- un ou plusieurs engins de chantier correspondant aux équipements sur lesquels les participants devront être formés et évalués ;
- zone d'évolution sécurisée, balisée et suffisamment dimensionnée pour réaliser les exercices pratiques ;
- dispositifs de balisage et de matérialisation des parcours : cônes, jalons, barrières, rubalise ou signalisation temporaire ;
- charges, accessoires, équipements interchangeables ou matériels nécessaires aux manœuvres prévues, selon le type d'engin et l'activité concernée ;
- équipements de protection individuelle adaptés aux risques et aux consignes du site ;
- documents de contrôle de l'engin : carnet d'entretien, rapport de vérification, notice d'utilisation, consignes de prise de poste et registre des anomalies ;
- moyens de communication nécessaires aux exercices, notamment gestes conventionnels, radio ou dispositif de communication adapté lorsque la visibilité est limitée.

Les exercices pratiques sont réalisés sur des équipements représentatifs de ceux utilisés par les participants dans leur activité professionnelle. Les moyens mobilisés sont adaptés aux opérations réellement confiées au conducteur : circulation, positionnement, manœuvres, travaux de production, manutention, chargement, déchargement ou conduite hors production.

La formation étant réalisée dans le cadre d'une **évaluation ACES en vue de l'autorisation de conduite**, les moyens pédagogiques ne sont pas

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R482-20260808



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

nécessairement ceux exigés pour l'organisation d'un test CACES® R.482.

Modalités de suivi

Le suivi de l'exécution de la formation et de la progression pédagogique est assuré au moyen des éléments suivants :

- feuille d'émargement signée par les participants et le formateur pour chaque demi-journée de formation ;
- contrôle de l'assiduité, de la ponctualité et de la participation active du stagiaire ;
- suivi individualisé de la progression au cours des apports théoriques, des exercices et des mises en situation pratiques ;
- observation des opérations réalisées sur le ou les engins concernés : prise de poste, vérifications, circulation, manœuvres, travaux correspondant à l'utilisation prévue et fin de poste ;
- grille individuelle de suivi et d'évaluation des connaissances et du savoir-faire pour la conduite en sécurité ;
- traçabilité du ou des types d'engins utilisés lors de la formation et de l'évaluation ;
- échanges réguliers entre le formateur et le participant permettant d'identifier les acquis, les difficultés rencontrées et les éventuels besoins de formation complémentaire ;
- questionnaire de satisfaction renseigné par le participant à l'issue de la formation.

À l'issue de la formation, sont remis ou transmis :

- une attestation de fin de formation ;
 - une attestation d'assiduité ou un certificat de réalisation ;
 - une attestation individuelle d'évaluation des connaissances et du savoir-faire pour la conduite en sécurité ;
 - un avis du formateur précisant le résultat obtenu, le ou les engins concernés et, le cas échéant, les compétences restant à renforcer.
- Ces documents permettent à l'employeur de disposer des éléments relatifs à la formation et au contrôle des connaissances et du savoir-faire du conducteur. Ils ne constituent pas une autorisation de conduite. Celle-ci demeure délivrée par l'employeur après vérification de l'ensemble des conditions réglementaires applicables, notamment des conditions médicales, des compétences du conducteur et de sa connaissance des lieux et des consignes du site.

Qualification Intervenant·e·s

Formateur-évaluateur spécialisé en conduite en sécurité des engins de chantier, disposant d'une expérience professionnelle et pédagogique adaptée aux équipements concernés. L'intervenant maîtrise : la conduite et les manœuvres en sécurité du ou des engins utilisés ; la technologie, les caractéristiques et les limites d'utilisation des équipements ; les risques liés à la circulation, à la stabilité, aux manœuvres et à la coactivité ; les mesures de prévention applicables ; la réglementation relative à la formation et à l'autorisation de conduite ; les méthodes d'évaluation des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique. Ses compétences sont régulièrement actualisées au regard des évolutions techniques, réglementaires et des pratiques de prévention.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R482-20260808



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

Méthodes et modalités d'évaluation

Les acquis sont évalués tout au long de la formation au moyen de questions orales, d'échanges avec le formateur et d'exercices pratiques réalisés sur le ou les engins concernés.

Une évaluation finale est organisée en deux parties :

- **Évaluation théorique**, sous la forme d'un questionnaire portant notamment sur les responsabilités du conducteur, la technologie et les dispositifs de sécurité de l'engin, les principaux risques, les règles de circulation, les vérifications de prise de poste et les opérations de fin de poste.

- **Évaluation pratique**, réalisée en situation de conduite sur le ou les engins concernés : vérifications avant utilisation, prise de poste, circulation, positionnement, manœuvres, réalisation des opérations correspondant à l'activité, maîtrise des risques, stationnement et fin de poste.

L'évaluation pratique est réalisée à partir d'une grille de compétences adaptée au type d'engin et à son utilisation dans l'entreprise. Toute action ou omission susceptible de compromettre la sécurité du conducteur ou des tiers peut entraîner un avis défavorable.

La validation est prononcée lorsque le participant démontre un niveau suffisant de connaissances théoriques et de savoir-faire pratique pour conduire l'équipement en sécurité.

À l'issue de la formation, EVINCEL remet :

- une **attestation de fin de formation** ;
- une **attestation d'évaluation des connaissances et du savoir-faire pour la conduite en sécurité** ;
- un **avis du formateur**, favorable ou défavorable, précisant le ou les engins sur lesquels le participant a été évalué et, le cas échéant, les compétences restant à renforcer.

Cette évaluation ne constitue pas un test CACES® et ne donne pas lieu à la délivrance d'un CACES® R.482.

Moyens à mettre en oeuvre

Le client met à disposition le ou les engins concernés par l'autorisation de conduite, leurs équipements interchangeables et accessoires, les documents techniques et de contrôle disponibles, les charges ou matériaux nécessaires aux exercices, ainsi qu'une zone d'évolution sécurisée et adaptée. Il fournit également les EPI imposés sur le site, une salle pour la partie théorique et les consignes relatives à la circulation, à la coactivité et aux risques particuliers de l'établissement. Les engins doivent être disponibles, entretenus, en bon état apparent de fonctionnement et représentatifs des équipements que les participants seront amenés à conduire.

Modalités d'accessibilité handicap

Cette formation peut être accessible aux personnes en situation de handicap. Une étude préalable est réalisée afin d'identifier les besoins du participant et les adaptations pédagogiques, organisationnelles, humaines ou techniques pouvant être mises en place. La faisabilité de la partie pratique est appréciée au regard du type d'engin, des opérations à réaliser et des exigences de sécurité. Toute situation particulière doit être signalée dès l'inscription au référent handicap EVINCEL. L'employeur reste responsable de la vérification des conditions médicales applicables et de la délivrance de l'autorisation de conduite.



Durée

7.00 Heures

Effectif

1 Jour 2 à 8 participants



Contactez-nous !

Le service Formation
Responsable pédagogique

Tél. : 0478225898
Mail : contact@evincel.fr

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R482-20260808



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427